



LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent justifier de revenus fiscaux de référence de l'année n-2 ne dépassant pas les plafonds suivants :



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources Zone B1	Plafonds de ressources Zones B2 et C
1	37 581 €	32 672 €
2	56 169 €	43 633 €
3	67 517 €	52 470 €
4	80 874 €	63 346 €
5	95 739 €	74 518 €
6	107 737 €	83 983 €
Pers. supplémentaire	12 004 €	9 368 €

LE LOGEMENT



- Neuf, occupé à titre de résidence principale
- Intégré dans un programme immobilier faisant l'objet d'une convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer
- Prix d'acquisition n'excédant pas :
 - 3 422,95 € TTC par m² pour les communes situées en zone B1,
 - 2 988,08 € TTC pour les communes situées en zone B2
 - 2 902,31 € TTC pour les communes situées en zone C

L'AIDE



	Ménage sans enfant	Ménage avec enfant
Logement individuel (y compris logements en bande)	2 000 €	3 000 €
Logement collectif ou intermédiaire superposé	3 000 €	4 000 €

A noter : l'aide est directement versée au promoteur immobilier et vient en déduction du prix